



DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	37	8	4

**OBJET : 02-4 - ANTHEA - SPECTACLE
DE FIN D'ANNEE 2019 - BILLETTERIE -
CONVENTION AVEC LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
SOPHIA ANTIPOLIS - AUTORISATION
DE SIGNATURE**

0 Original
0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :
346349

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage
en Mairie,
Le **06 DEC. 2019**
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le **- 9 DEC. 2019**
Par délégation du Maire,
**Directrice des Affaires Générales
Juridique et du Contentieux**

L. MALHERBE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2019

Le vendredi 29 novembre 2019 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 22/11/2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAQUI-HUGUENIN-VILLEMIN, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, M. Tanguy CORNEC, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS.

Procurations :

M. Serge AMAR à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN,
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Bernard DELIQUAIRE,
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. André-Luc SEITHER,
M. Henri CHIALVA à Mme Angèle MURATORI,
Mme Carine CURTET à M. Gérald LACOSTE,
M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric DUPLAY,
Mme Agnès GAILLOT à Mme Marguerite BLAZY,
M. Lionel TIVOLI à M. Tanguy CORNEC

Absents : M. Michel GASTALDI, M. Mickael URBANI, Mme Marine VALLEE, M. Louis LO FARO.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) CULTURE - TOURISME
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

La Commune d'Antibes Juan-les-Pins proposera le 8 décembre 2019 un spectacle intitulé « la Légende du lion ».

Trois représentations sont programmées :

- deux à l'occasion du traditionnel arbre de Noël des enfants du personnel municipal, de l'agglomération, de l'hôpital et autres administrations publiques à 14h00 et 16h15,
- une troisième à 18h30 à l'attention du public antibois.

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis prendra en charge, sur le site d'Anthéa, la vente de la billetterie correspondant à la 3^{ème} représentation destinée au tout public, selon les tarifs suivants :

- 15 euros pour les adultes ;
- gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.

Une convention avec la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis est nécessaire afin d'acter la commercialisation des billets par la Communauté d'Agglomération.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de billetterie avec la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, concernant le spectacle « Légende du Lion » du 8 décembre 2019 annexée à la présente délibération.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ansi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.02-4 - ANTHEA - SPECTACLE DE FIN D'ANNEE 2019 - BILLETTERIE - CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Date de transmission de l'acte : 09/12/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 09/12/2019

Numéro de l'acte : lmc1733541 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20191129-lmc1733541-DE

Date de décision : 29/11/2019

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.9. Culture